



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°67-2022

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 04 juillet 2022 par l'entreprise SAUR SECTEUR ANNONAY, représentée par Monsieur FAYE Eric lequel souhaite effectuer des branchement AEP et EU située rue de la Croix Verte à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie communale d'intérêt communautaire communale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à compter du lundi 11 juillet 2022 pour une durée de 10 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située rue de la Croix Verte pour tous les véhicules :

- Circulation alternée manuellement
- Vitesse limitée à 30 km/h

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 11 juillet 2022 au mercredi 20 juillet 2022.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise SAUR SECTEUR ANNONAY 165 rue de la Sauveté 42210 MONTROND LES BAINS, nom du responsable : Monsieur FAYE Eric tél 04 82 28 51 92

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à l'entreprise SAUR SECTEUR ANNONAY 165 rue de la Sauveté 42210 MONTROND LES BAINS, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 07 juillet 2022

Pour le Maire, 1^{er} adjoint Jean LESQUIR

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 07/07/2022

Pour le Maire,
1^{er} adjoint Jean LESQUIR

